



## Les vacances et les loisirs : des temps structurants pour la famille

*Temps libre et temps travaillé structurent la vie sociale, la vie familiale et le territoire. Ces deux temps ont désormais chacun leur dynamique propre. Les mutations en cours s'expliquent par de nouvelles répartitions des temps de travail et hors travail, par l'augmentation du travail féminin, par les évolutions de l'urbanisation, par le développement de la motorisation et des transports rapides.*

*Les familles consacrent près de 10 % de leurs revenus aux loisirs, à la culture, aux jeux et au sport. Cependant, si vacances et loisirs représentent des temps structurants pour toute la famille, ces activités restent très fortement marquées par les inégalités. 15 % des Français réalisent 50 % des séjours touristiques. Près d'un tiers des Français ne partent pas en vacances (40 % des adultes et 30 % des enfants), proportion stable depuis dix ans.*

*Depuis 1948, la branche Famille de la Sécurité sociale consacre une place importante à l'aide aux temps libres et au départ en vacances des enfants et des familles, notamment celles en difficulté. En 2004, les dépenses des caisses d'Allocations familiales (CAF) dans ce domaine se montent à 667 millions d'euros contre 420 millions d'euros en 2000, soit une progression de 37 % en quatre ans.*



**L**e temps libre est le temps libéré du travail auquel s'ajoute le temps dégagé des contraintes (activités ménagères ou démarches administratives). Les loisirs sont les occupations dans un temps à soi, actif ou passif, chez soi ou à l'extérieur. L'INSEE distingue quatre temps pour les activités quotidiennes : le temps physiologique, le temps de travail professionnel ou d'étude, le temps domestique - incluant le temps parental - et le temps des loisirs.

### Les évolutions des pratiques de loisirs, de tourisme et de vacances

Les comportements dans le domaine des loisirs, du tourisme et des vacances sont marqués par cinq évolutions :

- L'urbanisation tardive par rapport aux Anglais, inventeurs des activités de tourisme : ce n'est qu'en 1932 – en 1861 en Grande Bretagne- que le nombre de résidents urbains en France devient supérieur à celui des résidents ruraux.
- La motorisation : la grande majorité des ménages dispose en France d'un véhicule : 64 voitures pour 1 000 habitants en 1955, 450 voitures en 2002.
- L'augmentation de l'emploi féminin : 80 % des femmes ont une activité professionnelle. Depuis

1975, le nombre de couples bi-actifs est devenu supérieur à celui de couples mono-actifs.

- La diminution du temps de travail : le temps libre a connu une croissance de grande ampleur entre 1974 et 1986, bien avant les 35 heures ;
- La progression du nombre des célibataires, des couples sans enfant et des retraités jeunes habitués à la culture de loisirs.

L'intensité et la forme des loisirs sont différentes selon les groupes sociaux. Dans les milieux défavorisés, en raison du chômage plus important, le temps libre s'est accru (environ 33 heures) laissant une place privilégiée à la télévision et aux activités à domicile.

Les personnes plus diplômées, dont le temps de travail est plus élevé, consacrent aussi plus de temps aux loisirs, aux spectacles, aux sorties, à la vie associative, à la lecture, aux jeux et à la musique.

La pratique des loisirs, sur une semaine, a considérablement évolué depuis une vingtaine d'années (graphique 1).

Une femme sur trois et un homme sur quatre ne pratiquent aucune activité extérieure durant la semaine.

**Encadré 1**

**Les bons vacances**

Pour aider les enfants ou leurs familles à partir en vacances, certaines CAF accordent à leurs allocataires, et sous certaines conditions, des aides financières sous forme de bons vacances. Le montant varie selon la formule de vacances choisie et les revenus de la famille. Il ne peut excéder le prix du séjour.

Les familles bénéficiaires sont :

- Celles percevant au moins une prestation familiale par enfant à charge ;
- Celles disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond, fixé chaque année par référence au quotient familial.

**Encadré 2**

**Temps libres des enfants et des jeunes**

Les CAF développent et soutiennent, pendant les périodes scolaires et les vacances, un certain nombre d'actions en matière de loisirs et de vacances, notamment les contrats temps libres. Quatre dispositifs existent :

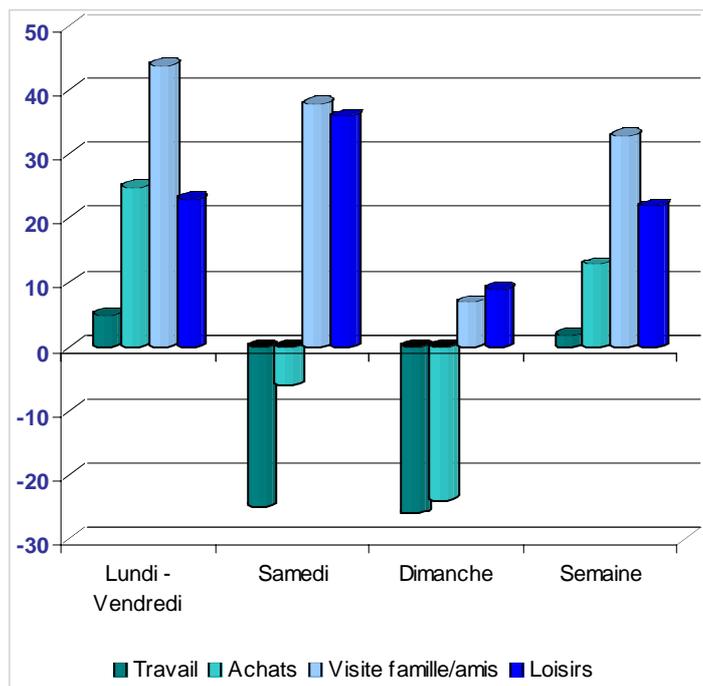
- Les contrats éducatifs locaux (CEL) conclus entre l'Etat et les communes, favorisent l'accès aux loisirs de proximité des enfants.
- Les contrats temps libres dont le financement des CAF couvre jusqu'à 70 % des dépenses nouvelles par les communes pour les loisirs des enfants et adolescents jusqu'à 18 ans.
- Les contrats enfance proposent des activités extra-scolaires aux enfants âgés de moins de 6 ans.
- Les contrats jeunesse et sports améliorent l'accès des jeunes aux équipements et activités de sport et de culture. Ce dispositif est géré à l'échelle régionale.

Ces personnes vivent souvent seules et plus de la moitié sont âgées de 65 ans et plus : anciens agriculteurs, artisans, employés, ouvriers ou handicapés. A l'inverse, les actifs ayant davantage de relations sociales cumulent les loisirs hors-domicile.

Les parents sportifs, cinéphiles ou mélomanes entraînent leurs enfants généralement jusqu'à l'âge de 11 ans. Intéressés par les activités rapidement consommées et sans attente, les enfants préfèrent ensuite la compagnie de leurs copains et les distractions ludiques (musique, cinéma) avec une attraction particulière pour les parcs de loisirs.

Avec leurs modes vestimentaires et culturelles, les adolescents âgés de 12 à 18 ans préfèrent vivre en groupe pour se soustraire des parents et de la société. Leur culture synonyme d'inventivité, de créativité et de dynamisme est parfois difficile à gérer dans les domaines des vacances, de l'école et de la famille.

**Graphique 1 - Evolution des fréquences d'activités quotidiennes hors domicile (en %) entre 1980 et 2000**



Source : Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libres des familles, des enfants et des jeunes, F. Potier, V. Kaufmann, J. Sicsic et J. Barney, 2004, Direction du Tourisme 2000.

**Le tourisme et les vacances des familles**

Depuis cinquante ans, le tourisme a connu un essor à travers des étapes majeures :

- l'augmentation du taux de départ des vacances : de 15 % en 1950 à plus de 60 % aujourd'hui ;
- le fractionnement et la diminution de la durée des séjours ;
- la progression du tourisme urbain : événements culturels, sportifs et historiques ;
- l'effet des 35 heures.

Les profondes inégalités dans le recours au tourisme et aux vacances ne se résorbent pas. L'âge de l'individu, son niveau de revenu et le degré d'urbanisation de son lieu de résidence expliquent en partie les disparités. Pour plus de la moitié des personnes (52 %) – dont plus d'un jeune sur trois (35 %) - les raisons financières sont invoquées (graphique 2). Plus d'un ouvrier sur trois (36 %) ne part pas en vacances. Le taux est de 30 % pour les commerçants, artisans et agriculteurs. 10 % seulement des cadres supérieurs et professions libérales ne partent pas.

Les habitants de la région parisienne partent en vacances, plus nombreux, plus souvent, plus longtemps et plus loin que les autres habitants de l'hexagone. Les trois quarts des familles privilégient la voiture pour se rendre sur leur lieu de vacances. Cette proportion augmente en fonction de la taille du foyer (84 % dans le cas des familles nombreuses).

Le bord de mer est la destination préférée des enfants et, par conséquent, la plus fréquentée par les familles.

La campagne suit de très près, en raison des faibles coûts et des attaches familiales. La montagne en été est moins prisée (graphique 3).

### Renforcer le partenariat pour favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances

Dans les années cinquante, les premières actions favorisent le tourisme populaire. A partir des années soixante, le tourisme social se développe : il vise les régions économiquement défavorisées en contribuant au développement d'équipements.

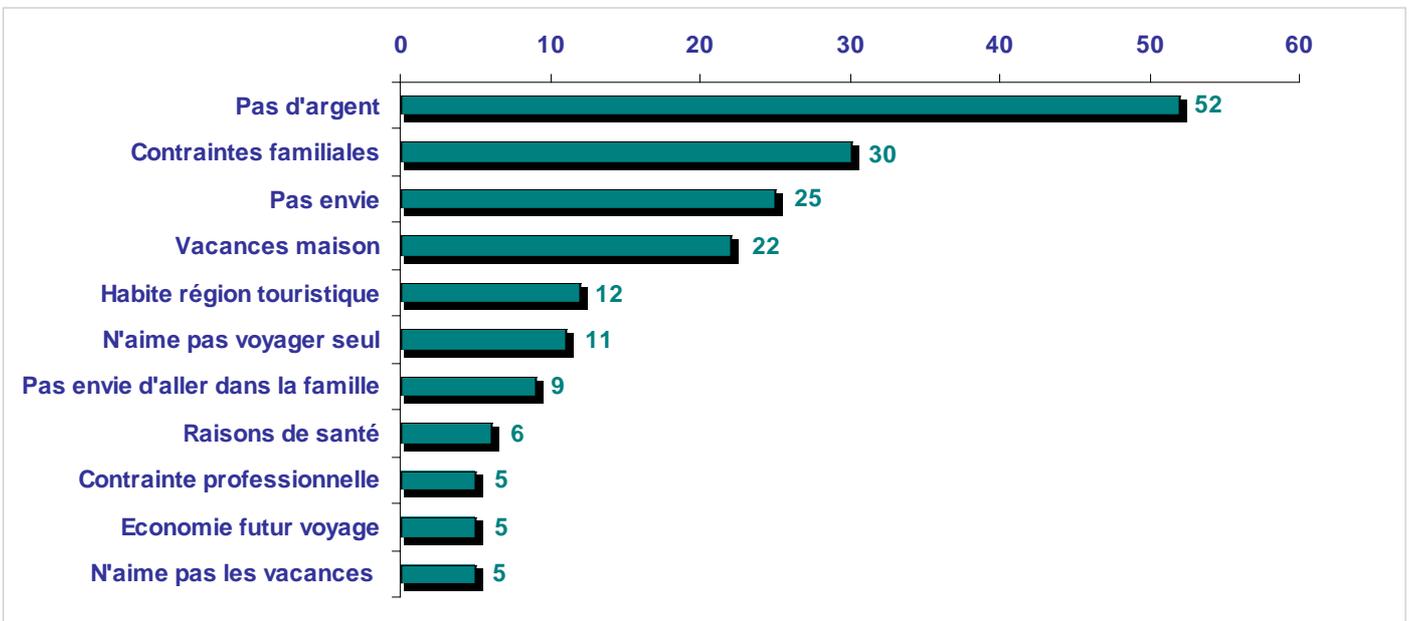
L'objectif est de promouvoir une répartition sociale et spatiale de la croissance. Puis dans les années quatre-vingt, le chômage, le développement du travail féminin, la transformation des modes de vie modifient la demande sociale en faveur de l'aide au temps libre.

De nombreux acteurs sont aujourd'hui impliqués dans la politique sociale des loisirs et des vacances. En complément de leurs attributions sociales et culturelles, les comités d'entreprises et organismes assimilés (environ 37 700) représentant 11 millions de salariés (soit un actif sur deux), développent des activités de loisirs et de vacances.

Les fonctions publiques - d'Etat, hospitalière, territoriale - et les entreprises publiques disposent de structures sociales équivalentes pour définir et gérer l'action sociale, culturelle, sportive et les activités de loisirs, de tourisme et de vacances.

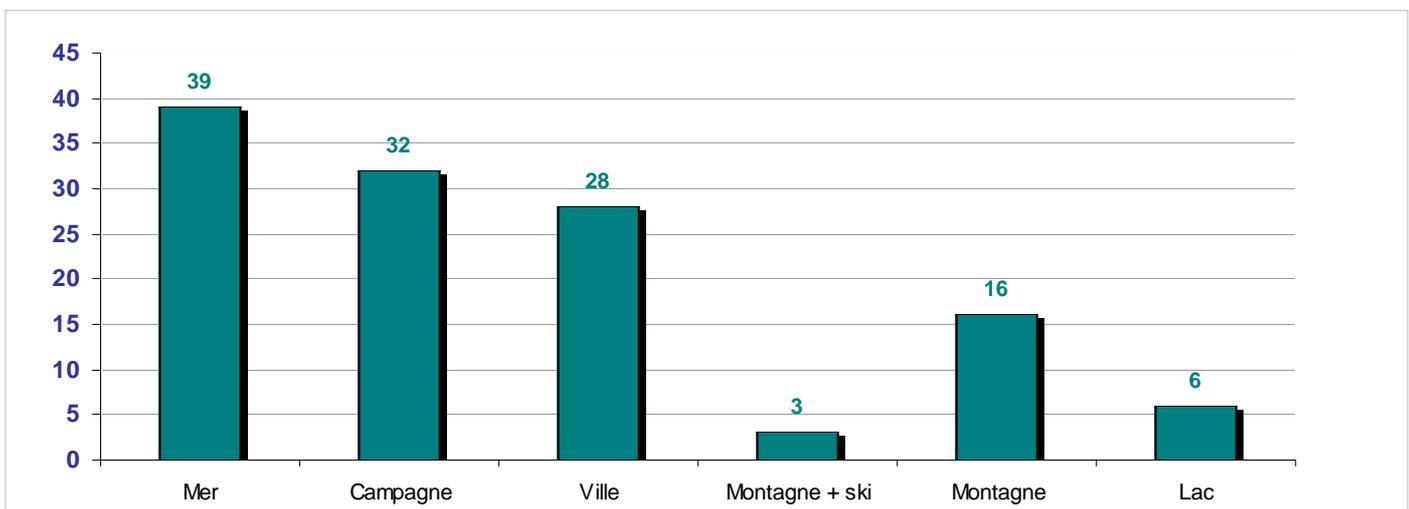
Depuis 1948, les caisses d'Allocations familiales (CAF) interviennent dans l'aide au départ en vacances des familles, par l'attribution de bons vacances (encadré 1), notamment pour celles en situation précaire <sup>(1)</sup>.

Graphique 2 - Les causes de non-départ en vacances (en %)



Source : Direction du Tourisme, 1995, 1999, 2000, 2001.

Graphique 3 - Destinations les plus fréquentées par les familles (en %)



Source : Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libres des familles, des enfants et des jeunes, F. Potier, V. Kaufmann, J. Sicsic et J. Barney, 2004, Direction du Tourisme 2000.

### Encadré 3

#### VACAF

Dans l'objectif de réduire les inégalités et favoriser la mixité sociale, la CAF de Montpellier anime ce projet mutualisé et expérimental regroupant plusieurs caisses, selon trois types d'aide :

- L'aide aux vacances sociales (AVS) accompagne et finance des projets de vacances préparés avec des structures sociales, en direction de familles à bas revenus ou aux prises avec des difficultés ;
  - L'aide aux vacances familiales (AVF) favorise des séjours de vacances en direction de familles autonomes de revenus moyens ;
  - L'aide aux vacances enfants (AVE), pour des séjours au bénéfice d'enfants accueillis dans des structures de vacances ayant passé une convention avec les CAF.
- Selon un cahier des charges de projet social d'équipement, près de 1 000 établissements sont labellisés : plus de 500 centres de vacances et 500 campings.

### Encadré 4

#### Prestations de services vacances

Pour aider les structures de vacances à favoriser l'accueil de familles nécessitant un accompagnement socio-éducatif pendant leur séjour, en 2005, la CNAF met en place une nouvelle prestation de service. Les familles sont accueillies par des structures, simultanément à la clientèle habituelle : elles bénéficient d'un accueil personnalisé ainsi que de l'ensemble des prestations et activités offertes. Le comité national de pilotage mis en place par la CNAF a agréé 21 structures qui répondent à un cahier des charges. La CAF de Montpellier assure la gestion mutualisée de la prestation de service pour l'ensemble des CAF.

A partir de 1990, les CAF ont réorienté leur politique d'aide aux vacances vers une politique plus globale des temps libres (encadré 2) tout au long de l'année.

En 2004, les CAF ont consacré 667 millions d'euros à l'action sociale en faveur des temps libres et des vacances contre 420 millions d'euros en 2000, soit une progression de 37 % sur la période, et de 17 % depuis 2003. En 2004, ces dépenses ont représenté 21,3 % du budget d'action sociale réparties principalement entre les contrats temps libres (270 millions d'euros), les centres de loisirs sans hébergement (253 millions d'euros) et la politique des vacances (80 millions d'euros).

En 1984, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) crée les « bons vacances », des aides financières accordées aux allocataires, sous certaines conditions.

En 1998, les CAF mettent en place les contrats temps libres en partenariat avec les communes afin de pallier les inégalités dans l'accès aux loisirs.

En 1999, le projet mutualisé VACAF (encadré 3) regroupe plusieurs CAF dont l'objectif est de permettre à toutes les familles de partir en vacances. Enfin, en 2005, la branche Famille met en place une nouvelle prestation de service « vacances » (encadré 4).

**Francoise Potier** ■  
INRETS, Touriscopie  
**Christiane Crepin** ■  
**Lucienne Hontarrède** ■  
CNAF - DSER

#### ■ Notes

(1) Voir M.T. Bain et M. L. Descamps, *La politique des temps libres des CAF*, *Informations sociales*, 2002, n° 100, pp. 84-95.

#### ■ Pour en savoir plus

- Hatchuel G. et Kowalski A.-D., « **Opinions sur les caisses d'Allocations familiales et sur l'organisation du temps libre des enfants de 6 à 12 ans** », CREDOC, 1999.
- « **Les vacances et le temps libre : quelle actualité ?** » *Informations sociales*, 2002, n° 100.
- Potier F., Kaufmann V., Sicsic J., Barbey J., *Synthèse des connaissances sur les vacances et les temps libres des familles, des enfants et des jeunes*, *Dossier d'Etude*, 2004, n° 61.
- Kaufmann V., Flamm M., *Famille, temps, et mobilité*, *Dossier d'Etude*, 2003, n° 51.
- Potier F., « **Temps libres et dynamiques spatiales** », DATAR, 2001.
- Potier F., Viard J., Urbain J.D., « **La France des temps libres et des vacances** », Ed. l'Aube-DATAR, 2002.
- Sicsic J., « **Touriscopie** », Paris, 2000-2004.
- Réseau Perspicaf, *Contrat Temps Libre, diagnostic, évaluation*. *Dossier d'Etude*, 2001, n° 24.
- Rouquette C., *Les départs en vacances : la persistance des inégalités*, *Economie et Statistique*, 2001, n° 345.

**Directeur de la Publication**  
Philippe Georges  
**Directrice de la rédaction**  
Hélène Paris  
**Directeur-adjoint de la rédaction**  
Julien Damon  
**Rédactrice en chef et abonnements**  
Lucienne Hontarrède  
**Secrétaire de rédaction**  
Patricia Christmann  
**Maquettiste - mise en page**  
Ysabelle Michelet

**Contact** : lucienne.hontarrede@cnaf.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

**CNAF - 32 avenue de la Sibelle**  
**75685 Paris Cedex 14 Tél. : 01 45 65 52 52**  
**N° ISSN : 1638 - 1769**